



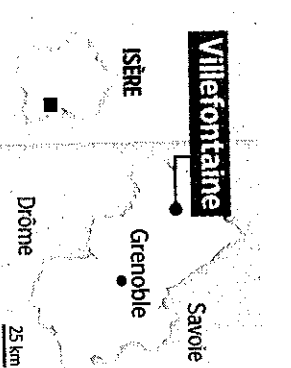
Villefontaine (Isère), hier. Les volets de l'établissement scolaire sont restés baissés toute la journée pour protéger les écoliers de l'agitation à l'extérieur du bâtiment. Une cellule médico-psychologique a été mise en place à l'intention des enfants et de leurs familles depuis lundi. (AFP/Philippe Desmazes)

Des familles abasourdiées



(AFP/Philippe Desmazes)

Villefontaine (Isère), hier. Les parents d'élèves sont sous le choc après l'arrestation du directeur de l'école primaire Le Mas de la Raz.



LA VOIX ÉMUE, un père de famille sorti de la réunion d'information organisée à l'école du Mas de la Raz, hier soir, à Villefontaine (Isère), préfère garder le silence. « Ni moi ni ma femme ne feront de commentaire », lâche-t-il seule-

Le directeur d'école reconnaît le viol de ses élèves

ENQUÊTE. Les aveux du directeur d'une école de l'Isère, déjà condamné en 2008, renforcent la colère des parents.

IL AVAIT ÉTÉ INSPECTÉ dans sa classe l'an dernier. Le rapport décrit un « bon enseignant ». La réalité, qui se dévoile depuis lundi à mesure que se succèdent les plaintes d'élèves, est tout autre. Giacante. Roman F., prof et directeur d'école à Villefontaine (Isère), est soupçonné d'avoir violé plusieurs élèves de sa classe de CP. Il a reconnu les faits qui lui sont reprochés, hier soir, lors de sa garde à vue, et doit être présenté ce matin au tribunal de Grenoble, pour l'ouverture d'une information judiciaire.

Hier soir, neuf plaintes avaient été déposées contre lui, venant de neuf élèves de sa classe. L'école du Mas de la Raz, petite structure plantée dans un quartier résidentiel, en compte six au total. Selon les premières plaintes, qui ont déclenché l'enquête de la gendarmerie, l'enseignant de 45 ans aurait imposé à plusieurs élèves des fellations « par surprise », ces trois derniers mois. Le professeur les aurait fait passer derrière un paravent, au fond de la sal-

le, pour des « ateliers » dans lesquels il leur demandait de goûter à l'aveugle « des choses », les yeux bandés. Selon le parquet de Grenoble, il aurait photographié ces agressions, avant de détruire les clichés compromettants. Les collègues du directeur n'ont rien vu. « C'est très dur pour eux aussi, ils sont en état de choc », raconte Dominique Fis, la directrice académique du département.

A sa demande, il a changé d'école à chaque rentrée, ces trois dernières années

Les gendarmes ont perquisitionné l'école, lundi. « Le plus discretement possible pour ne pas affoler davantage les enfants », indique-t-on au rectorat. Les ordinateurs ont été saisis, « mais a priori ils ne contiennent pas d'images pédopornographiques », croit savoir la même source. En revanche, des photos ont été découvertes à son domicile. Le quadrilatère avait déjà été enten-

Un incroyable dysfonctionnement

COMMENT EST-CE POSSIBLE ? Comment un enseignant, condamné en 2008 pour recel d'images pédopornographiques, a-t-il pu continuer à travailler auprès d'enfants, jusqu'à l'issue dramatique révélée hier ? Les ministres de l'Éducation et de la Justice viennent d'ouvrir deux enquêtes administratives conjointes, pour élucider ce que beaucoup, y compris dans les cabinets ministériels, qualifient déjà d'invraisemblable dysfonctionnement.

■ **Pourquoi l'école n'était-elle pas au courant ?** C'est le noeud du problème, sur lequel va se concentrer l'enquête administrative. L'enseignant a comparu pour recel d'images à caractère pédopornographique le 25 juin 2008, peu de temps avant les grandes vacances, devant le tribunal de grande instance de Bourgoin-Jallieu (Isère). Une ville éloignée de son lieu de travail, dans le département voisin du Rhône. Selon une circulaire datant de 2001, le parquet aurait dû avertir de cette condamnation l'académie de Lyon, dont il dépendait à l'époque. Mais, pour une raison encore inconnue, l'information n'est pas passée. « Il n'y avait rien dans son dossier, nous ne savons rien de tout cela », affirme Dominique Fis, la directrice académique de l'Isère, où était affecté depuis 2011 Romain F.

■ **Avait-il encore le droit d'enseigner ?** Le juge qui a condamné l'enseignant en 2008 à six mois de prison avec sursis, avec

du et condamné par la justice (*lire ci-dessous*) pour recel d'images pédopornographique, en 2008.

Cette même année, il est arrêté pour une « longue maladie », suite au décès de l'un de ses enfants, et ne retrouve le chemin des salles de classe qu'en 2011, cette fois dans l'Isère. Il demande un poste de directeur, et obtient son habilitation. A partir de là, ses états de service laissent entrevoir « un parcours chaotique », commente un professionnel. Il multiplie les inscriptions dans des syndicats, mais ne reste jamais très longtemps affilié. A sa demande, il a aussi changé d'école à chaque rentrée, ces trois dernières années. Un fait plutôt inhabituel pour des enseignants titulaires. Il montrait enfin « des difficultés à entrer en relation avec les parents d'élèves », indique-t-on à l'inspection académique. Sa hiérarchie avait mis ces bizarreries « sur le compte de ses problèmes personnels », liés à la perte de son propre enfant.

CHRISTEL BRIGAUDEAU

obligation de soins, n'a pas assorti sa peine d'une « mesure complémentaire » lui interdisant d'entrer en contact avec des mineurs. « Il n'en avait pas l'obligation, c'est son appréciation », relève un avocat, spécialiste de l'éducation nationale. Si elle avait été informée des faits, l'administration aurait pu de son côté engager une procédure disciplinaire ou un licenciement « si elle considérait que les faits étaient incompatibles avec l'exercice de ses fonctions », précise Valérie Plau, avocate spécialisée dans les droits des élèves. « Le rectorat aurait aussi pu proposer un reclassement dans un poste administratif, loin des élèves », note Sébastien Sibir, porte-parole du syndicat d'enseignants Snuiipp.

■ **État-il fiché ?** Le nom de l'enseignant ne figure pas au Fichier national des délinquants sexuels, car les condamnations pour recel d'images n'y entrent pas. Ses dérangés en revanche ont figuré dans son casier. « L'Éducation nationale, comme toute administration, y avait accès, c'est certain, assure un spécialiste. Simplement, elle n'a aucun moyen, structurellement, de vérifier régulièrement les casiers de tous ses agents. » Les enseignants doivent fournir, à leur entrée dans le métier, un extrait de casier judiciaire. C'est le seul moment où leur situation pénale est systématiquement vérifiée.

C.B. AVEC T.R.

« On ne sait pas si nos enfants ont été victimes ou non »

Un père de famille

Abattu, Sébastien, le père d'une des fillettes violentées, a déclaré avoir été « détruit » par la nouvelle. « Je trouve ça aberrant qu'il (NDLR : le directeur) ait déjà été condamné pour des faits à peu près similaires et qu'il n'ait pas été rayé de l'Éducation nationale ».

ment avant de raccrocher son téléphone. L'ensemble de la commune était sous le choc hier après les révélations sur le directeur de l'école. « Heureusement que mes enfants ne sont plus scolarisés dans cet établissement », souligne une maman qui a récemment quitté le quartier.

s'est-il indigné. Hier, les parents ont partagé leurs inquiétudes devant l'établissement dont les volets sont restés fermés pour protéger les écoliers. La cellule médico-psychologique mise en place à l'intention des écoliers et de leurs familles, dès lundi, par l'inspection académique, sera maintenue aujourd'hui.

« On ne sait pas si nos enfants ont été victimes ou non », s'inquiétait un papa sur France 3 Alpes, confiant n'avoir pas encore réussi à trouver les mots pour poser la question à ses enfants.

HÉLÈNE HAUS